

**MOTION contre l'instauration d'un fléchage vers des laboratoires
au concours CRCN 2021**

Les membres de la section 33 du Comité national du CNRS protestent contre la décision de l'INSHS de mettre au concours CRCN un poste fléché vers trois laboratoires d'une même aire culturelle. Ils considèrent que ce procédé d'affectation en amont à des unités de recherche dénature le concours, qui ne sera plus fondé sur la seule excellence scientifique et qui risque d'être biaisé par le resserrement inévitable du profil des candidats retenus. A terme, le procédé de sélection amoindrit le rôle des sections du Comité national dans la politique scientifique du CNRS alors que le nombre de postes mis au concours est en diminution.

Ils s'alarment de l'impact à terme de cette mesure délétère qui créera un redoutable précédent, en entraînant des jeux d'influence entre les laboratoires et l'Institut ainsi qu'une concurrence accrue entre eux.

Alimenter des unités en mal de chercheurs CNRS par un fléchage autoritaire semble être une solution pernicieuse et de court terme, qui comporte plus de risques que de bénéfices pour les unités, les sections et les chercheurs.

Motion votée à l'unanimité, 1^{er} décembre 2020

18 votants : [18] oui, [0] non, [0] abstention

**Laure Quennouëlle-Corre
Présidente de la section 33**

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS,
- M. François-Joseph RUGGIU, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS,
- Mme Nathalie VIENNE-GUERIN, présidente du Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS,
- M. Olivier COUTARD, président de la CPCN.